



Débat d'Orientations Budgétaires

Budget Primitif 2016

L'expérimentation à périmètre réduit de notre Communauté d'Agglomération qui n'était effective que depuis le 1er Janvier 2014 va devoir plus tôt que prévu, être remise en cause après l'entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 Août 2015.

La loi prévoit en effet, la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI), selon un calendrier précis avec comme date butoir le 30 Décembre 2016 pour l'arrêté de création, de transformation ou fusion des nouveaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ces nouveaux schémas doivent répondre en particulier à la définition de "territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérences territoriales".

Notre Communauté d'Agglomération n'est pas à ce jour encore définitivement fixée sur son futur périmètre à l'issue de la phase de consultation des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI sur le projet de schéma départemental du Préfet.

Les compétences de la Communauté d'Agglomération ne connaîtront pas d'évolution significative en 2016, hormis la montée en puissance de la politique de la ville transférée l'année précédente, ainsi que l'aménagement et l'entretien des itinéraires de randonnées.

Par ailleurs, il n'est pas possible au stade où nous sommes du processus politique d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération, d'anticiper et de travailler sur les prochaines compétences et leurs conséquences techniques et financières. Nous devons pour cela attendre le deuxième semestre 2016, c'est-à-dire l'arrêté de projet de périmètre par le Préfet.

En conséquence, l'année 2016 sera l'occasion de confirmer et d'optimiser les principes de gestion particulièrement adaptés à la situation nouvelle imposée à toutes les collectivités de France, c'est-à-dire la rigueur et les économies budgétaires.

Le socle financier solide mis en œuvre depuis le 1er Janvier 2014 se traduit aujourd'hui par :

- La mutualisation maximale des moyens disponibles à partir de la Ville centre qui a permis de construire la Communauté d'Agglomération sans créations nouvelles d'emplois.
- La rationalisation et l'optimisation des dépenses qui a permis de faire baisser les impôts des contribuables des deux communes qui ont rejoint Gap dans la Communauté d'Agglomération.
- L'accès à de nouveaux services pour ces populations comme celui des transports.
- La mise en œuvre d'une véritable solidarité financière au bénéfice des deux communes rurales, dans le cadre d'un pacte financier, avec la création d'une dotation de solidarité et d'un fonds de concours.
- L'assurance, après deux exercices budgétaires, que la Communauté d'Agglomération dispose d'une capacité à dégager un autofinancement prometteur pour l'avenir, grâce à sa gestion rigoureuse.

Les marges de manœuvre de notre Communauté d'Agglomération devraient se réduire toutefois à l'avenir. Deux raisons à cela :

- L'extension du périmètre de l'agglomération entraînera l'extension des compétences et des coûts de prise en charge sans corrélation avec l'extension des ressources financières.
- La baisse des dotations financières de l'Etat qui se poursuivra en 2016 et 2017, et qui ne sera pas compensée dans sa globalité par l'incidence de l'augmentation de la Dotation d'Intercommunalité par habitant pour les communes qui intégreront la Communauté d'Agglomération.

Le budget général

Le budget général de la Communauté d'Agglomération comprend notamment les dépenses et recettes relatives à la compétence collecte et traitement des déchets.

Depuis 2015, la communauté d'agglomération est également en charge de la politique de la ville, en effet, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que le niveau intercommunal est l'échelon pertinent pour assurer le pilotage stratégique des contrats de ville.

Ainsi, cette compétence a été transférée de droit à l'EPCI sans définition de son intérêt communautaire.

De plus, à compter de 2016, la Communauté d'agglomération gèrera l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée pédestres, équestres et de VTT sur le territoire de l'EPCI.

En plus de ces éléments, le budget général de la CA comprend principalement en dépenses :

- le remboursement, à la ville de Gap et à son CCAS, du travail réalisé par les services mis à disposition de l'EPCI (Ressources Humaines, Finances, Affaires Juridiques...) et pour lesquels une convention détaillée est passée au Conseil Municipal de la ville de Gap, au Conseil Communautaire et au Conseil d'Administration du CCAS.

Ce montant s'élève à 1 235 780.55 € pour l'année 2015.

- l'attribution de compensation qui permet d'assurer la neutralité budgétaire entre l'EPCI et ses communes membres. Ainsi, la Communauté d'Agglomération rembourse aux communes membres la perte de fiscalité diminuée du coût net de chaque compétence transférée. Ce montant s'élevait à 8 132 927.61 € en 2014. L'intégration en 2015 de la politique de la ville a modifié cette attribution qui s'élève désormais à 8 090 027.61 € avec la répartition suivante :

- Gap : 8 010 887.22 €
- La Freissinouse : 44 099.39 €
- Pelleautier : 35 041.00 €

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

A°) La Fiscalité

De façon générale, la fiscalité de la Communauté d'agglomération évolue favorablement par rapport à 2014. Cela n'est lié qu'à l'augmentation des bases (prévue dans la loi de Finances) et au dynamisme des entreprises du secteur puisque les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés.

- La Cotisation Foncière des Entreprises

En 2015, le montant perçu est de 3 044 667.00 €, soit une évolution de + 5.88 % par rapport à 2014.

Je vous rappelle qu'en 2014 un lissage concernant les taux de CFE a été nécessaire. Celui-ci, proposé par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, est prévu sur 4 ans avec un taux fixé à 28.36 %.

Pour 2016, nous prévoyons uniquement 1% d'augmentation des bases liée à la loi de Finances et nous maintenons le taux à 28.36 % sans augmentation. Le montant 2016 serait donc de **3 070 000.00 €**.

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

En 2015, le montant perçu est de 2 107 297.00 €, soit une évolution de +3.54 % par rapport à l'année 2014. Pour 2016, les services de la Direction des Finances Publiques prévoit une baisse. Nous prévoyons donc par prudence **1 919 951.00 €**, chiffre fourni par la DGFIP.

- L'Imposition Forfaitaire de Réseaux

L'IFER perçue en 2015 s'élève à 80 863.00 €, soit + 11.12 % par rapport à 2014.
Pour 2016, nous proposons d'inscrire le montant perçu en 2015 soit 80 863.00 €.

- La Taxe sur les surfaces commerciales

En 2014, 913 000.00 € ont été encaissés, le montant perçu en 2015 est de 921 278.00 € soit + 0.91 %. Pour 2016, nous prévoyons le même montant qu'en 2015 soit 921 278.00 €.

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Communauté d'Agglomération a perçu 4 439 686.00 € en 2014 et 4 516 936.00 € en 2015, soit + 1.74 %.

Il convient de rappeler qu'afin d'harmoniser les taux sur le territoire de l'agglomération (8.65 % pour Gap et 10.15 % pour La Freissinouse et Pelleautier), le conseil communautaire a proposé de fixer le taux à 8.65 % pour l'ensemble du territoire dès 2014. Il convient également de rappeler que ce taux n'a pas évolué en 2015.

Pour 2016, nous proposons d'augmenter de 1% les bases et de maintenir le taux à 8.65 %. Nous devrions encaisser 4 560 453.00 €.

B°) Les Dotations

En 2014, la Communauté d'Agglomération a perçu une dotation d'intercommunalité de 2 344 371 € et une dotation de compensation de 2 440 954.00 €, soit un total de dotation de 4 785 325.00 €.

En 2015, notre EPCI a touché des dotations à hauteur de 4 735 711.00 € réparties ainsi :

- Dotation d'intercommunalité : 2 348 030.00 € (soit une hausse de 0.16 % par rapport à 2014)
- Dotation de compensation : 2 387 681.00 € (en baisse de 53 273.00 € soit -2.18 % par rapport à 2014)

La Communauté d'agglomération n'a donc pas subi en 2015, la baisse des dotations annoncée par l'Etat.

Pour 2016, nous prévoyons par prudence une baisse de ces dotations :

- 2 000 000.00 € en dotation d'intercommunalité soit - 14.82 %
- 2 100 000.00 € en dotation de compensation soit - 12.05 %

2°) Dépenses de Fonctionnement

A°) Les dépenses à caractère général

Elles prennent en compte les charges permettant aux services de fonctionner, à savoir principalement, les fluides, les fournitures de petit équipement, les dépenses d'entretien, les contrats de prestations de services, l'entretien des véhicules, et les primes d'assurances.

En 2014, nous avons consommé 3 808 693.33 € sur ce chapitre. En 2015, les chiffres ne sont pas encore définitifs, mais nous devrions réaliser 4 150 000.00 € sur ce chapitre.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Contrats de prestations de services avec les entreprises
- L'entretien du matériel roulant
- La maintenance

- les assurances
- le carburant
- le remboursement des services mutualisés

A°) Les dépenses de personnel

	2014	2015	2016 (BP)
AGGLO	1 037 591	1 016 728	1 077 750

En raison de la création récente de l'agglomération, l'analyse des dépenses de personnel offre peu de recul pour le décryptage des tendances prévisionnelles et pluriannuelles.

Les incertitudes sur le périmètre futur de l'agglomération ne permettent pas non plus à ce stade de se projeter sur l'évolution des effectifs et donc de la masse salariale à l'horizon 2017.

Le service des ordures ménagères dispose de 24 agents sur emploi permanent, tous à temps plein, et principalement sur des emplois de catégorie C de la filière technique.

Évolution des prévisions des dépenses de personnel

Néanmoins, à périmètre constant, et tout en assurant une qualité de service, l'objectif est de stabiliser les effectifs et de contenir les dépenses salariales, dans la limite de l'accroissement lié aux facteurs exogènes des charges de personnel (charges sociales, traitement minimum) et des incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, avancements et promotion) relevant principalement des personnels de catégorie C.

Aussi, le principal facteur de fluctuation des budgets peut provenir des dépenses de remplacement s'il est jugé indispensable selon les situations de personnels indisponibles (absentéisme).

A noter que ces personnels ne bénéficient pas d'avantage en nature à l'agglomération (logement ou repas)

C°) Les atténuations de produits

Elles concernent:

- L'attribution de compensation reversée par la CA aux 3 communes membres et qui s'élèvent à 8 090 027.61 €
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR). La CA a contribué à hauteur de 8 628 €.
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). La CA a versé 31 681 € en 2014 et 33 721.00 € en 2015 (il convient de rappeler que les communes restent contributrices)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) définie par le pacte financier. La CA verse à ses deux communes rurales, à savoir La Freissinouse et Pelleautier, une DSC de 90 000.00 € répartie de la façon suivante :
 - La Freissinouse : 45 699.28 €

- Pelleautier : 44 300.72 €

D°) Les dépenses de Gestion courante

Ces dépenses prennent principalement en compte :

- la subvention au Schéma de Cohérence Territoriale : 111 913.71 €
- la subvention au Comité de suivi du Pays Gapençais : 9 840.00 €
- la subvention au budget annexe des transports urbains : 1 150 000.00 €
- Les subventions versées dans le cadre du contrat de ville : 52 650.00 €

II .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Recettes d'Investissement

Le budget de la CA comprend principalement deux types de recettes :

- Les amortissements à hauteur de 250 000.00 €
- Le FCTVA (52 991.00 € perçu en 2015)

Nous sommes toujours en recherche de financement pour nos projets. En 2014, un dossier « Projet d'Initiative Locale » a été déposé auprès du Conseil Départemental concernant le dispositif de collecte des ordures ménagères.

2°) Dépenses d'investissement

Les dépenses concernent principalement l'acquisition et l'aménagement de conteneurs enterrés et semi enterrés.

En 2014, des conteneurs enterrés ont été aménagés sur les sites suivants :

- Rue Carnot (ordures ménagères et emballages ménagers)
- Cours Ladoucette (verre et papier)
- Rue Grenette (Ordures ménagères et emballages ménagers)
- Bd Pierre et Marie Curie (Ordures ménagères et emballages ménagers)

Des conteneurs semi enterrés ont été installés Rte de Veynes et Rte des Eyssagnières.

En 2015, les sites suivants ont été aménagés :

- La Tourronde
- Place de Fontreyne
- La Descente
- La Luysanne
- La petite colline
- Le domaine des Prés
- Point SNCF (La Freissinouse)

Le pacte financier a instauré un fonds de concours à destination des communes rurales de 50 000.00 € maximum par an et par commune.

En 2015, ces communes ont déposé des dossiers et la CA a validé par délibération le versement d'un fonds de concours de :

- 50 000.00 € pour la commune de la Freissinouse
- 9 704.77 € pour la commune de Pelleautier

Pour 2016, ces deux outils permettant la solidarité vis à vis des deux communes rurales seront maintenus puisque la communauté d'agglomération ne devrait pas connaître de grands bouleversements au cours de cette année.

Les engagements pluriannuels envisagés :

La mise en place avant le 31 mars 2016 des nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) rend la réflexion sur un Plan Pluriannuel d'Investissements particulièrement difficile.

Quelques dossiers sont néanmoins en cours de réflexion, à savoir :

- la mise en place d'une gare multimodale
Coût total : 1 000 000.00 €
Ce projet serait échelonné sur 4 ans (2016-2019)
- le plan Local de l'Habitat
Coût total : 40 000.00 €
- la mise en place de navettes innovantes en matière de transport
- la création d'une seconde déchetterie
Coût total : 610 000.00 €

III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

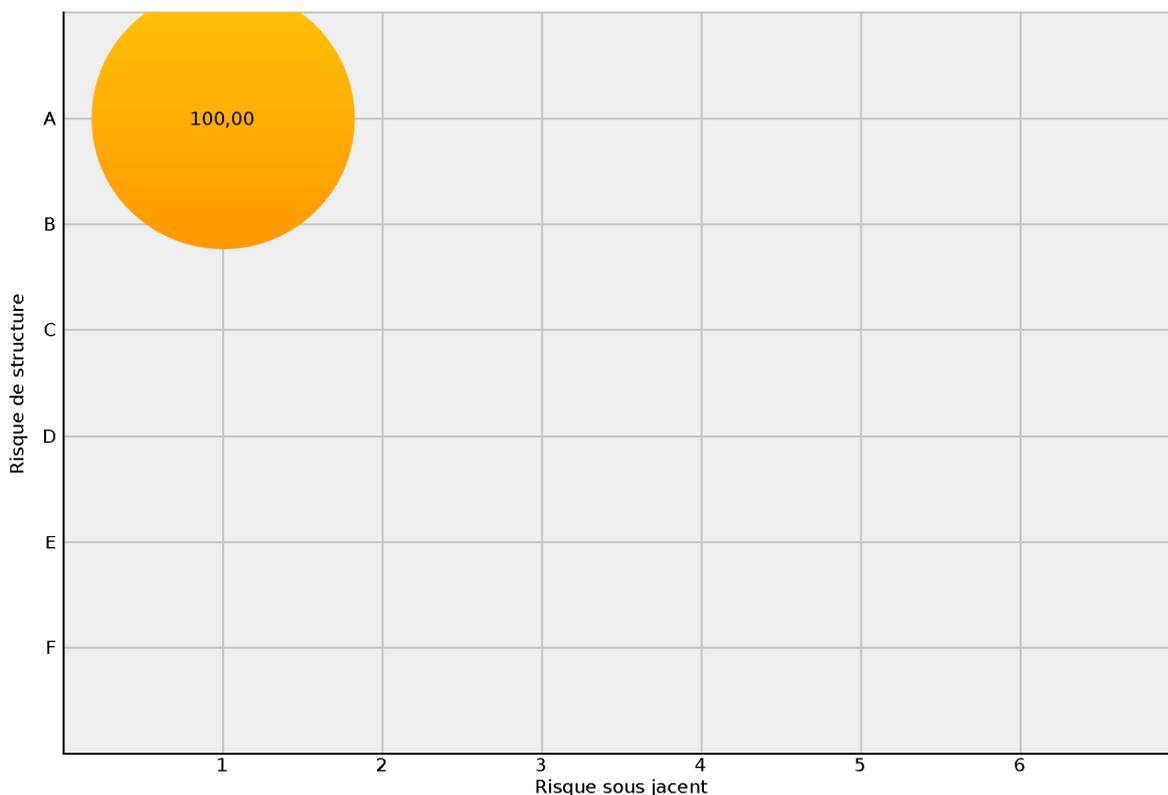
En ce mois de janvier 2016, l'encours de la dette, sur le budget général, s'élève à 280.000.€, avec un taux moyen de 0,06% et une durée résiduelle de 8 ans.

Cet encours est constitué, d'un seul emprunt, indexé sur l'euribor 3 mois.

Néanmoins, il présente un risque minimum, pour la Communauté d'agglomération (classification dans la catégorie A1).

En effet, la charte GISSLER permet de classer les financements proposés aux collectivités, à l'aide d'une matrice à double entrée dans laquelle :

- Le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt.
- Et, la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.
- En conséquence, la catégorie A1 regroupe les financements les moins complexes et présentant un risque limité pour la Collectivité.



L'ensemble de l'encours est détenu, par la Caisse d'Epargne.

Si la Communauté d'agglomération ne réalise pas d'emprunt nouveau, sur les prochains exercices ; ce même encours devrait évoluer de la manière suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours moyen	260 372 €	225 342 €	190 342 €	155 342 €	120 372 €
Capital payé sur la période	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €

Le budget annexe de l'assainissement

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

Les principales recettes de ce budget annexe sont :

- La redevance assainissement
- La participation forfaitaire de réseaux
- Les recettes liées à la STEP
- La prime d'épuration

2°) Dépenses de Fonctionnement :

A°) Les charges à caractère général

Elles sont principalement composées des frais suivants :

- Fournitures non stockables
- Produits de traitement
- Entretien véhicules
- Frais de transports
- frais d'épandage des boues
- primes d'assurances

Elles devraient s'élever à 830 000.00 € pour 2015.

A°) Les charges de personnel

	2014	2015	2016 (BP)
ASSAINISSEMENT	485 108	496 210	515 727

En raison de la création récente de l'agglomération, l'analyse des dépenses de personnel offre peu de recul pour le décryptage des tendances prévisionnelles et pluriannuelles.

Les incertitudes sur le périmètre futur de l'agglomération ne permettent pas non plus à ce stade de se projeter sur l'évolution des effectifs et donc de la masse salariale à l'horizon 2017.

Le service de l'assainissement dispose de 11 agents sur emplois permanents, tous à temps plein, et principalement sur des emplois de catégorie C de la filière technique.

Évolution des prévisions des dépenses de personnel

Néanmoins, à périmètre constant, et tout en assurant une qualité de service, l'objectif est de stabiliser les effectifs et de contenir les dépenses salariales, dans la limite de l'accroissement lié aux facteurs exogènes des charges de personnel (charges sociales, traitement minimum) et des incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, avancements et promotion) relevant principalement des personnels de catégorie C.

Aussi, le principal facteur de fluctuation des budgets peut provenir des dépenses de remplacement si il est jugé indispensable selon les situations de personnels indisponibles (absentéisme).

A noter que ces personnels ne bénéficient pas d'avantage en nature à l'agglomération (logement ou repas)

II .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Recettes d'Investissement

Elles sont constituées principalement des amortissements (à hauteur de 624 000.00 €) et de subventions d'investissement.

Quatre dossiers sont financés par le Conseil Départemental dans le cadre des projets d'initiatives locales :

- Les déversoirs d'orage (24 800.00 €)
- L'extension des réseaux d'assainissement collectif (32 940.00 €)
- La rénovation des réseaux de la rue Jean Eymar (61 027.00 €)
- L'extension des réseaux Plaine de Lachaup (12 200.00 €)

2°) Dépenses d'investissement

En 2015, les principales dépenses d'investissement ont été :

-Eaux pluviales :
Rue Jean Eymard
Rue de la Durance
Rue des Sagnières

-Assainissement :
Plaine de Lachaup
Gainage de réseaux (rues du Content, Capitaine de Bresson, David Martin, Jean Eymard)

-Autres :
Reprise de branchements et dysfonctionnements divers
Déplacement d'un réseau à Ste Marguerite
Déplacement d'un réseau sur emprise de la Rocade

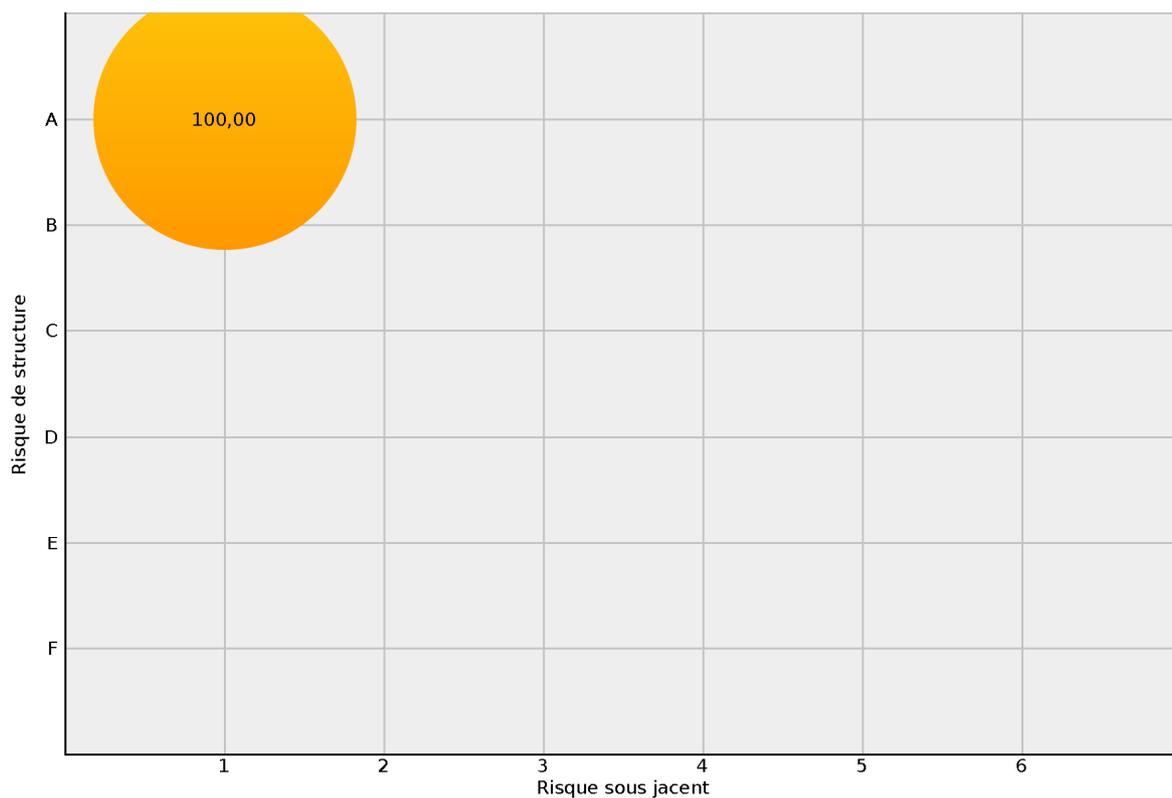
En 2016, nous prévoyons des travaux et de restructuration de réseaux à hauteur de 300 000.00 €.

III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au mois de janvier 2016, l'encours de dette du budget assainissement s'élève à 3.467.514,01.€, avec un taux moyen de 4,84% et une durée résiduelle de 11 ans et 1 mois. Cet encours est essentiellement constitué de sept emprunts à taux fixes.

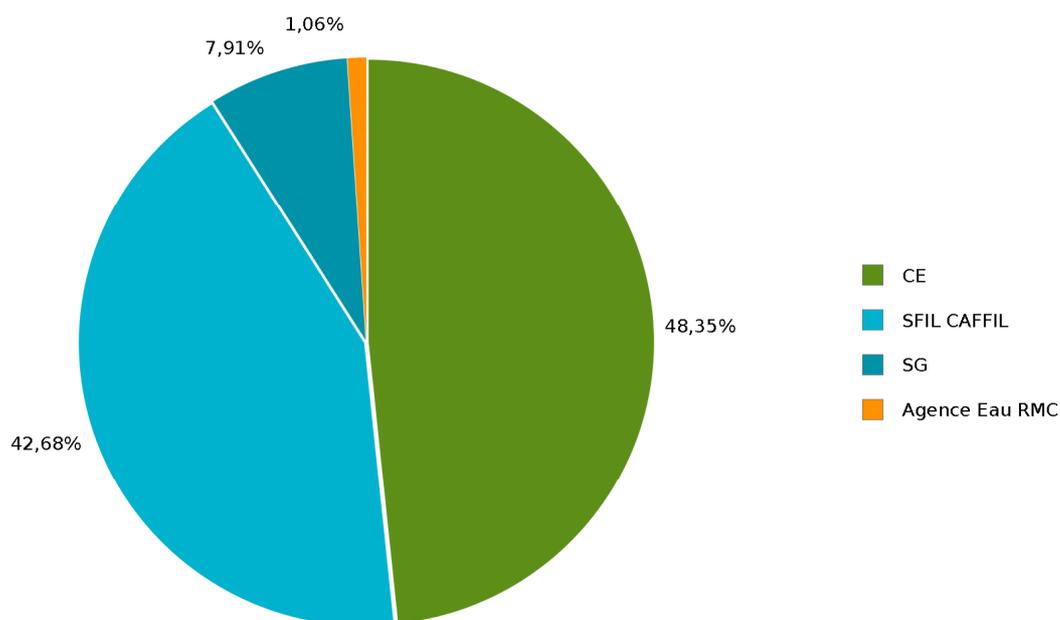
REPARTITION DES EMPRUNTS :	(EN %)
TAUX FIXES	96,80
TAUX FIXES A PHASES	3,20
TOTAL	100,00

En conséquence, cet encours ne présente aucun risque de taux, pour la Communauté d'agglomération.



La répartition de cette dette, par prêteur, s'effectue de la manière suivante :

- Caisse d'Epargne : 48,35%.
- SFIL CAFIL : 42,68%.
- Société Générale : 7,91%.
- Agence de l'eau R.M.C : 1,06%.



Si la Communauté d'agglomération ne réalise pas d'emprunt nouveau, sur ce budget annexe de l'assainissement l'encours devrait évoluer de la manière suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours moyen	3 317 297 €	3 017 219 €	2 723 844 €	2 425 529 €	2 122 273 €
Capital payé sur la période	297 754 €	290 636 €	295 442 €	300 482 €	305 766 €
Intérêts payés sur la période	160 247 €	146 388 €	* 131 996 €	* 117 816 €	* 103 402 €
Taux moyen sur la période	4,75 %	4,76 %	4,75 %	4,74 %	4,74 %

Le budget annexe des Transports Urbains

Je vous rappelle que la régie des Transports Urbains compte 11 lignes de bus réparties sur le territoire de l'agglomération.

L'offre proposée est la suivante :

- 9 lignes de bus en Régie
 - 747 118 kms réalisés
- 2 navettes de centre-ville Centro A et B
 - 36 472 usagers
- 1 Navette Relais Express
 - Mise en service en mai 2010
 - 55 692 kms réalisés
- 16 services affrétés dont 1 navette estivale et 1 navette hivernale
 - 166 835 kms réalisés
 - Dont la ligne 30 : Gap-La Freissinouse-Pelleautier depuis 2014
 - 50 040 kms réalisés
- 8 circuits de Taxibus

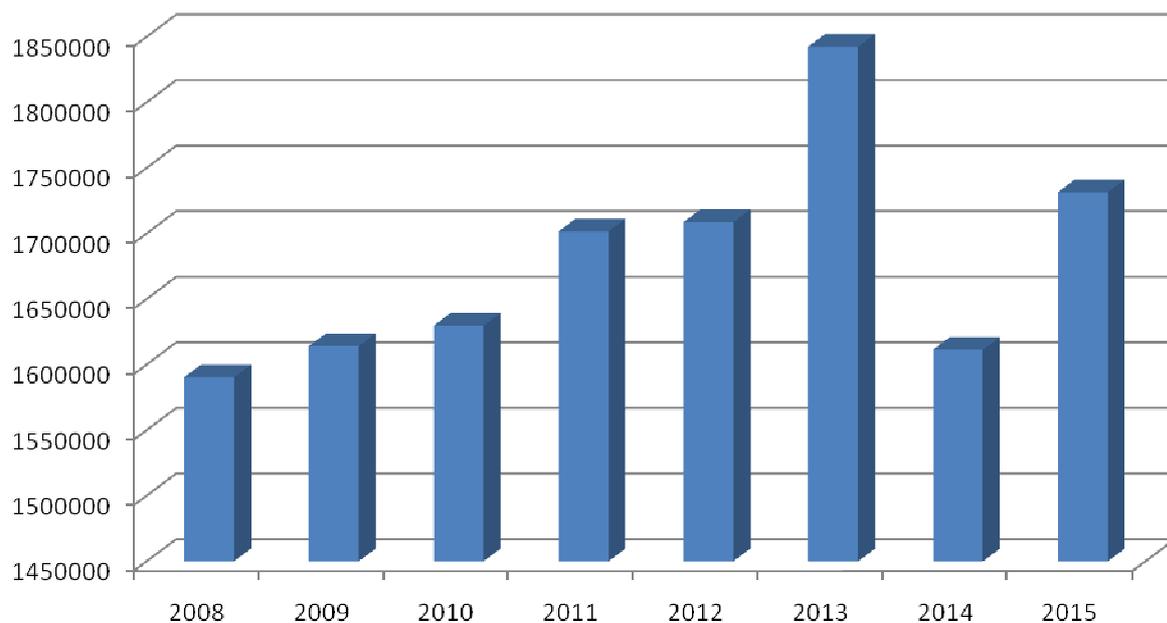
L'ensemble de ces services est mis à disposition de la population à titre gratuit.

I .LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes de Fonctionnement :

La principale recette de ce budget est le versement transport ; son évolution entre 2008 et 2013 dénote d'un certain dynamisme de nos entreprises, en effet, il a augmenté de 13.36 %.

En 2014, nous avons encaissé 1 611 380.54 (soit une baisse de 12.54 %) et nous devrions percevoir 1 730 000.00 € pour l'année 2015.



Il convient de noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, le Versement Transport sera versé par tout employeur public et privé de plus de 11 salariés dont l'établissement est situé dans un périmètre de transport urbain. Jusqu'au 31 décembre 2015, les entreprises concernées étaient celles employant au moins 9 salariés.

Il faudra donc rester prudent sur le montant de VT à inscrire en 2016, car cette évolution peut avoir un impact sur le montant encaissé.

L'autre recette importante du budget annexe des transports urbains est la subvention de 1 150 000.00 € versée par le budget général.

2°) Dépenses de Fonctionnement :

A°) Les charges à caractère général

Elles sont principalement composées des frais suivants :

- Entretien des bus
- Frais de nettoyage
- Carburant
- Primes d'assurance
- Fournitures d'entretien
- l'acquisition de petit équipement
- sous-traitance (transport scolaire)

Elles s'élèvent au total à environ 1 250 000.00 €

A°) Les charges de personnel

	2014	2015	2016 (BP)
TRANSPORT URBAIN	1 516 432	1 542 403.66	1 596 906

En raison de la création récente de l'agglomération, l'analyse des dépenses de personnel offre peu de recul pour le décryptage des tendances prévisionnelles et pluriannuelles.

Les incertitudes sur le périmètre futur de l'agglomération ne permettent pas non plus à ce stade de se projeter sur l'évolution des effectifs et donc de la masse salariale à l'horizon 2017.

Le service des transports urbains dispose de 42 agents sur emplois permanents, tous à temps plein, et principalement sur des emplois de catégorie C de la filière technique.

Évolution des prévisions des dépenses de personnel

Néanmoins, à périmètre constant, et tout en assurant une qualité de service, l'objectif est de stabiliser les effectifs et de contenir les dépenses salariales, dans la limite de l'accroissement lié aux facteurs exogènes des charges de personnel (charges sociales, traitement minimum) et des incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, avancements et promotion) relevant principalement des personnels de catégorie C.

Aussi, le principal facteur de fluctuation des budgets peut provenir des dépenses de remplacement si il est jugé indispensable selon les situations de personnels indisponibles (absentéisme).

A noter que ces personnels ne bénéficient pas d'avantage en nature à l'agglomération (logement ou repas)

II . LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes de cette section sont :

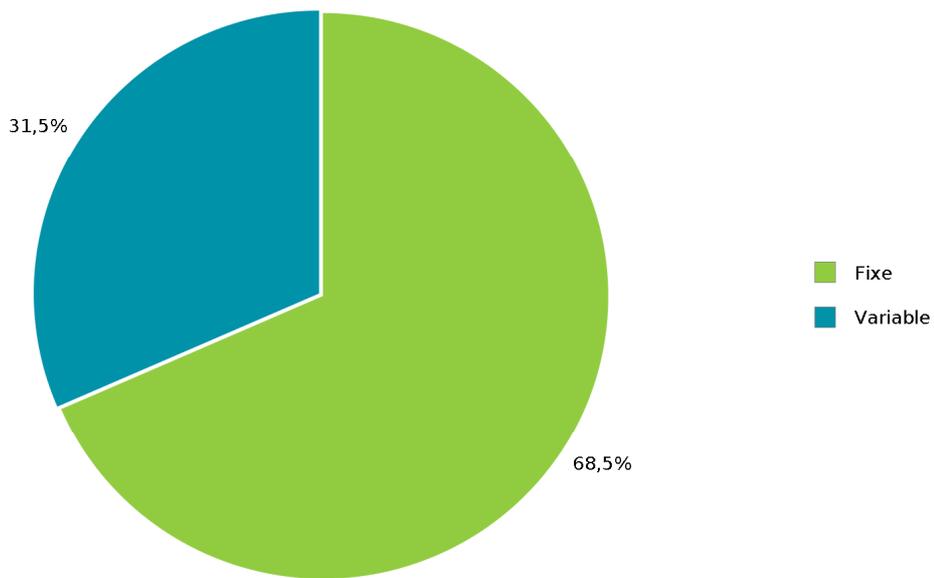
- Les amortissements
- Le FCTVA
- Les subventions

La Communauté d'Agglomération a reçu le financement du Conseil Départemental sur l'acquisition d'un bus, à hauteur de 74 700.00 €.

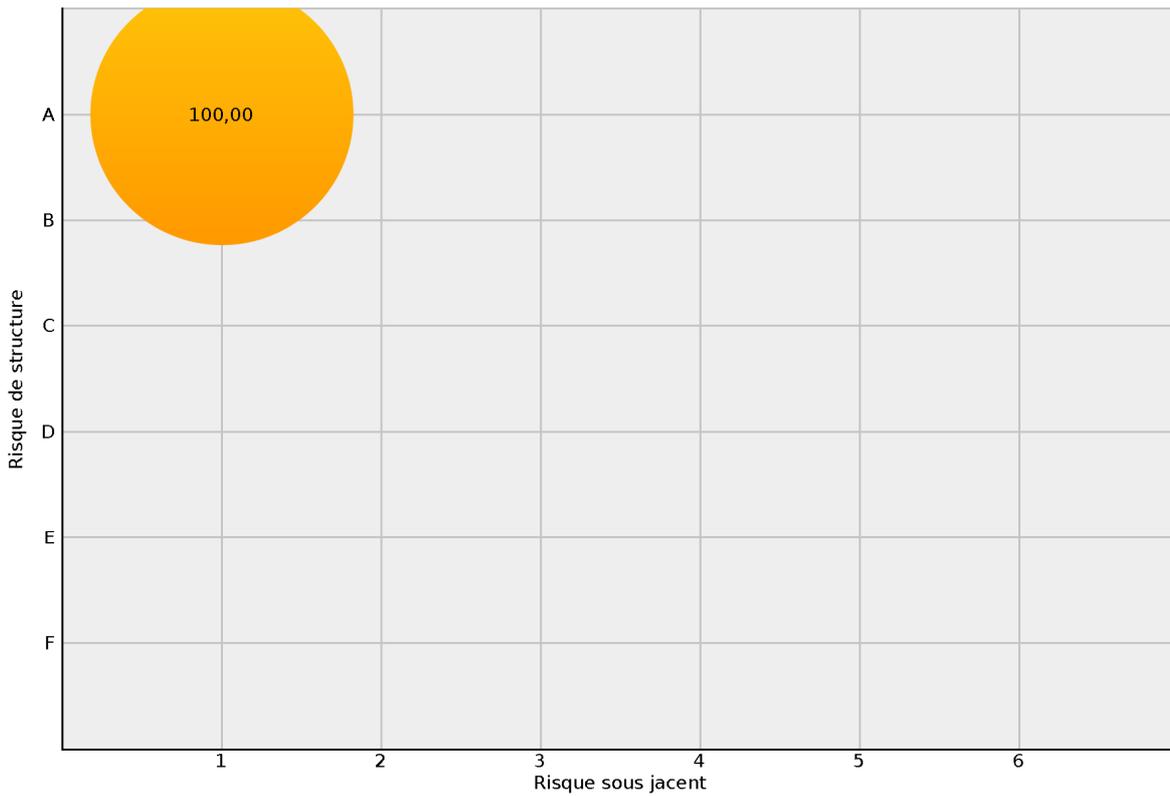
III .LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

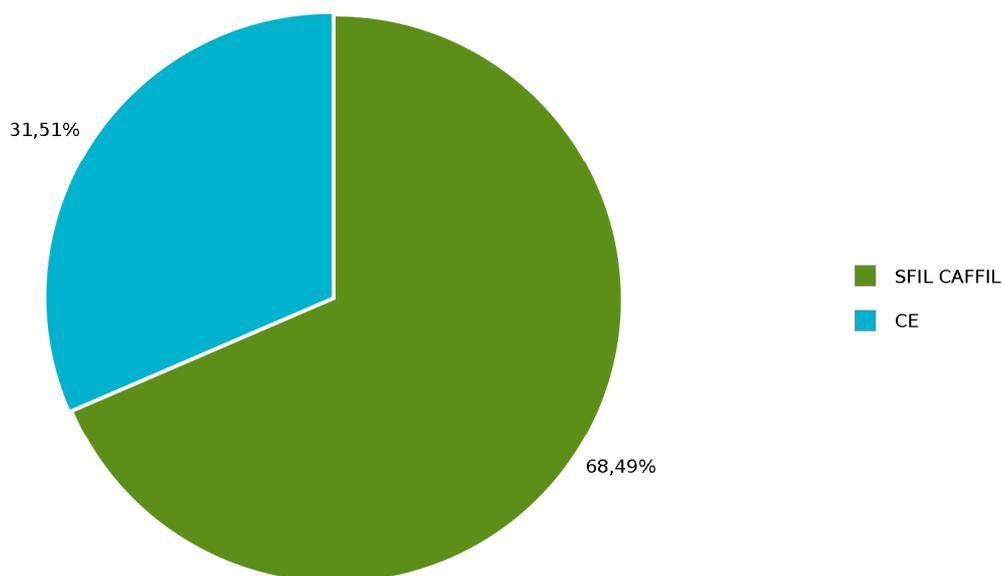
Dans le courant du mois de janvier 2016, l'encours de la dette du budget annexe des transports urbains s'élève à 825.115,94 €, avec un taux moyen de 3,28% et une durée de vie résiduelle de 10 ans et 6 mois.

Cet encours est constitué de deux emprunts : l'un à taux fixe et l'autre indexé.



En dépit de l'indexation de 31,5% de l'encours, cette dette présente un risque minimum, pour la Communauté d'agglomération (classification en catégorie A1 des deux prêts concernés).





L'encours de ce budget annexe se répartit donc, entre deux prêteurs :

- SFIL CAFIL : 68,49%.
- C.E : 31,51%.

Si la Communauté d'agglomération ne réalise pas d'emprunts nouveaux, sur les prochains exercices, l'encours de ce budget annexe des transports urbains devrait évoluer de la manière suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours moyen	787 500 €	718 024 €	646 847 €	573 827 €	498 941 €
Capital payé sur la période	68 494 €	70 208 €	72 004 €	73 886 €	75 857 €
Intérêts payés sur la période	* 25 711 €	* 23 856 €	* 22 399 €	* 20 922 €	* 19 217 €
Taux moyen sur la période	3,22 %	3,29 %	3,43 %	3,60 %	3,79 %

En conclusion, il est délicat en cette année de transition d'avoir une vision pluri-annuelle des prochaines évolutions budgétaires, et ce pour différentes raisons :

- Une expérimentation interrompue par la mise en œuvre d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

- En conséquence, un projet de territoire repoussé, induisant un programme et un budget de transition pour l'année 2016
- Une prudence nécessaire en raison du risque de réduction des marges de manœuvre à l'avenir lié à la baisse des dotations de l'Etat et aux incertitudes quant aux conséquences financières des fusions d'EPCI envisagées par le SDCI.